

DOSSIER-TYPE DE DEMANDE DE SUBVENTION
OPERATION FACADES en PAYS D'ASTREE
2005 - 2009

Cadre réservé à la Communauté de Communes

Dossier déposé le :

Dossier complet : / demande de pièces complémentaires le :

Demandeur éligible :

Localisation éligible :

Identification du demandeur :

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Intitulé de l'opération :

Localisation de l'opération

Commune :

N° parcelle :

Date de construction

du bâtiment, objet des travaux

Dépense totale (en euros TTC)

Récapitulatif des principaux postes de dépenses

	<i>euros TTC</i>
Montant des devis	
Dépense subventionnable	
TOTAL	

Cadre réservé à la Communauté de Communes

Calcul de la dépense subventionnable :

Calcul de la subvention de la communauté de communes :

Calendrier de réalisation de l'opération

Date prévisible de début des travaux :

Date prévisible de fin des travaux :

Les travaux ne doivent en aucun cas avoir commencé avant que la décision de subvention ou non soit prise, voire dans certains cas exceptionnels, avant que le dossier ne soit déposé et considéré complet.

Remarques / Commentaires :

Je certifie **l'exactitude des renseignements** donnés dans ce dossier et m'engage à fournir à la communauté de communes **tous les renseignements ou documents jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet.**

Je m'engage à **réaliser les travaux conformément aux prescriptions architecturales** définies par l'architecte-conseil mandaté par la communauté de communes du Pays d'Astrée.

Je certifie être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment **fiscale, sociale et environnementale.**

Je certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu **aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet.**

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur

Pièces à joindre :

- extrait plan cadastral
- prescription architecturale
- photos du bâtiment
- devis
- RIB original

Après paiement de la subvention, si la décision favorable est intervenue, une photo du bâtiment après travaux sera fournie.